



Association des infirmières et infirmiers
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Questions et réponses -Examen d'admission à la profession

Est-ce que toutes les provinces canadiennes utilisent le même examen d'admission à la profession?

À l'exception du Québec, tous les organismes de réglementation du Canada utilisent l'examen NCLEX-RN. Le Québec ne peut pas utiliser le NCLEX-RN en raison de restrictions législatives. De plus, dès 2019, la formation de base des infirmières au Québec prévoit un modèle particulier pour le pouvoir de prescrire des II, ce qui signifie que le champ d'exercice de ces infirmières est différent et nécessite un examen d'admission particulier.